Etienne-François **BROCARD**

Fils de François et Marie-Madeleine LEVASSEUR

ET XCIV 98 Le 03.03.1696 Contrat de mariage devant <u>Etienne Boursier</u> et Nicolas Thibert

Furent présents, François BROCARD, commis aux aides de cette ville, demeurant rue Bourg Labbé, paroisse St Leu-St-Gilles, âgé de trente-trois ans passés, fils de défunt Georges BROCARD, marchand à Largnier-sur-Meuse-en Barois et Barbe VANDEUILLE, pour lui et en son nom, et le sieur Fleury LEVASSEUR, juré chargeur de bois en charrettes et ports et places de cette ville, demeurant sur le quai Neuf, paroisse St Gervais, comme tuteur et stipulant en cette partie pour Marie-Madeleine LEVASSEUR, et de défunte Madeleine LONDÉE sa femme, demeurant avec son dit père.

On ne parle pas de somme pour la dot mais la future percevra l'héritage de sa mère et Marie LONDÉE sa tante maternelle veuve de Pasquier LEVASSEUR.

Ils seront communs en biens et se font donation mutuelle.

La future est douée de 200L de rente de douaire préfix.

Les futurs signent bien.

ET XXXVI 421 Le 01.07.1733 Substitution devant François Thouvenot et

Marie-Madeleine Levasseur veuve de François Brocard, bourgeois de Paris, demeurant rue Darnétal, Psse Saint-Laurent, étant par la grâce de dieu en parfaite santé de corps et d'esprit ainsi qu'il est apparu.

Pour de justes causes et raisons elle ordonne que François, Louis-Madeleine, et Etienne-François, ses enfants, soient simplement usufruitiers de sa succession. Que le mobilier soit converti en immeuble.

Elle déclare que son fils aîné François lui avait confié 500 livres gagnées à une loterie et est donc créancier de sa mère et qu'il faudra en tenir compte lors de sa succession.